

## AVIS

RUR.19.442.AV-Nature

---

Demande de dérogation émanant de la SA Carrières unies de Porphyre dans le cadre de la poursuite des activités de la carrière de Lessines et en particulier l'implantation d'une plateforme multimodale nécessitant de déboiser un massif abritant des espèces protégées

Avis adopté le 6/12/2019

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 25/11/2019 (copie avancée par mail), 29/11/2019 (courrier)  
*Références :* DNF/DNEV/JPB/SLA Sorties 2019 : 21354

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 01/10/2019 (reconvoquée le 04/10/2019)

## AVIS

Réuni ce 6 décembre 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 3 décembre 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant mise en œuvre des mesures d'atténuation prévues dans le dossier et des éventuelles mesures de compensation qui seraient jugées nécessaires par le DNF dans le cadre du dossier de permis lié à la réalisation de la plateforme multimodale en question.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »